

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 17

N° 33

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

---

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE À L'OCTROI DE MER - (N° 2808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 33

présenté par

M. Baert, rapporteur au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 17

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 2 :

« L'octroi de mer dont la déduction (*le reste sans changement*) ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.